SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

2020-11-191 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture
 - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2020.
- 4. 1^{re} période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions Aucune.
- 6. Information au conseil et correspondance
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2020.

7. Rapports des comités

- 7.1 Finances Subventions:
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.1.2 Dépôt des états comparatifs;
 - 7.1.3 Dépôt des comptes à recevoir de la municipalité au 31 octobre 2020;
- 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

- 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021:
 - 8.1.2 Demande d'aide financière Paroisse Saint-Stanislas;
 - 8.1.3 Résolution modifiant l'organisme municipal de la sécurité civile;
 - 8.1.4 Plan de sécurité civile;
 - 8.1.5 Demande du Club Quad de Sherbrooke Ascot Corner;
 - 8.1.6 Budget 2021 Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;
 - 8.1.7 Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021;
 - 8.1.8 Demande de dérogation mineure 2020-09-0001 de monsieur Roger Pomerleau;
 - 8.1.9 Offre de services professionnels Plan et devis préliminaires pour une demande d'aide financière;

- 8.1.10 Offre de services professionnels étude d'avant-projet et plans et devis;
- 8.1.11 Gestion de l'eau potable rapport annuel 2019;
- 8.1.12 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
- 8.1.13 Installation d'un boîtier de raccordement d'une génératrice mobile pour le Centre Paul-Lessard;
- 8.1.14 Achat d'une camionnette:
- 8.1.15 Demande de soutien financier Place aux jeunes du Haut-Saint-François;
- 8.1.16 Programmation TECQ 2019-2023;
- 8.1.17 Achat d'un serveur et de 2 ordinateurs; REPORTÉ
- 8.1.18 Offre de services professionnels FNX-INNOV inc.– Plan d'intervention;
- 8.1.19 Embauche de la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire:
- 8.1.20 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2021 et autorisation de signatures;
- 8.1.21 Nomination d'une représentante à la Régie d'incendie;
- 8.1.22 Désignation d'un représentant de la municipalité pour la vente pour taxes 2020.

9. Avis de motion à donner

9.1 Règlements numéro 673 emprunt de 350,000 \$ pour l'achat de machineries.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption finale du Règlement d'urbanisme numéro 669.

11. Varia affaire nouvelle

11.1 Nomination d'une représentante à l'Office régionale de l'habitation.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire: Lundi le 7 décembre 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2020-11-192 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

^{4.} 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Bertrand Ash concernant:

- Recommandation de ne pas mettre l'aile du camion de déneigement par terre sur le chemin de la Rivière et le chemin Boucher;
- Remerciements pour la fermeture des lumières à la patinoire ;
- Des explications sur les départs des employés municipaux.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Le Rallye du Haut-Saint-Francois, une bonne idée ainsi que les Shed;
- Valoris, les surplus c'est à cause des municipalités membres. Le conseiller Pierre Tremblay veut apporter des arguments pour la vente de Valoris.

Monsieur Jacques Gourdes concernant:

- Le suivi et la façon des numéros civiques ;
- Des remerciements pour avoir allongé le temps de passage de la lumière à l'intersection de la route 112 et du chemin Galipeau;
- Des remerciements pour avoir réparé 2, 3 trous, en 2 jours sur chemin Galipeau;
- À l'effet que les municipalités membres payent plus que les municipalités non membres chez Valoris, comment vous sentez-vous?

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 50.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2020 et en fait la lecture.

7.1.1

2020-11-193 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 novembre 2020 au montant de 370 471.24 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS:

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2020, le tout conformément à la loi.

7.1.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES COMPTES À RECEVOIR :

Le directeur général dépose le rapport des comptes à recevoir en date du 31 octobre 2020.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS:

Madame Nathalie Bresse:

- Donne de l'information concernant :
 - La MRC et une demande d'avoir une politique MADA collective ;
 - L'adoption jeudi du budget Valoris ;
 - La rencontre du 16 novembre pour la convention collective.

Madame Gina Castelli:

- o Donne de l'information concernant :
 - Une autre personne pour le dossier de la Régie incendie ;
 - Le développement économique, nous travaillons sur *notre Shed*;
 - Des sections d'aménagement de la route 112 :
 - Le Transport de personne et l'acquisition d'un autre véhicule.

Monsieur Éric Mageau:

- o Donne de l'information concernant :
 - Le rapport de la Régie incendie ; Ascot Corner 3 sorties en octobre ;
 East Angus 1 sortie et aucune sortie à Westbury ;
 - Les journalistes ont contacté Nathalie Bresse pour avoir les statistiques des accidents de la route 112;

2020 : 2 accidents;

2019: 3 accidents,

Une moyenne de 16.67 accidents par année auparavant ;

- Les travaux de fossés des rues Boislard et des Boisés ainsi que l'émondage avec de la machinerie spécialisée;
- Les travaux au parc Goddard ; ponceau, fossés ;
- Les plaintes des chemins Sand Hill et des Sables et les travaux de niveleuse prévus mercredi de cette semaine;
- Le contrat de déneigement, et un montant retenu pour les travaux non réalisés;
- Le déneigement, retour en appel d'offres l'an prochain. Stoke a 6000 \$ du kilomètre, actuellement nous sommes à 3950 \$ du kilomètre. Nous trouverons un plan B pour le déneigement. Demander à des gens de l'Association de s'équiper pour le déneigement;
- Nous nous mettrons en mode hiver dans environ 2 semaines ;
- Cette semaine, nous installons les piquets de déneigement ;
- Le drainage des bornes d'incendie ;
- Le démo mercredi et jeudi prochain pour l'équipement.

Monsieur René Rivard:

- o Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, vous avez reçu le journal communautaire, un film a été tourné à Ascot Corner;

- Notre directrice aux loisirs nous quitte. Elle avait une bonne conception d'un service municipal des loisirs et son premier employeur est venu la chercher;
- Elle continuera à nous donner un coup de main pour encore quelque temps;
- La directrice des loisirs gère le secteur contrairement à ce qui était fait par le passé et ce secteur est important pour nous. Il engendre du développement immobilier pour la municipalité;
- Un beau projet qui s'en vient pour le parc Goddard. L'administration a pris le dossier en main afin d'en assurer la continuité.

Madame France Martel:

- Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, en septembre et octobre 2019; 7 nouvelles constructions,
 - 2020 ; 2 nouvelles constructions pour 800 000 \$ et beaucoup moins de rénovation :
 - Une décision du CCU pour une dérogation mineure;
 - L'adoption finale du règlement de lotissement.

Madame Christine Lafrance:

- o Donne de l'information concernant :
 - Elle reprend la place de madame Castelli à la Régie incendie et madame Castelli prend ma place à l'Office régional de l'habitation (ORH);
 - Le volet juridique et quelques questions du droit municipal et civil.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin:

- o Donne de l'information concernant :
 - La journée Environnement du 3 octobre et le compte rendu de monsieur Stéphane Roy, 80 personnes ont participé.
 - Ont été rapporté : 121 pneus,1.5 cube de téléviseurs et 1.5 cube d'ordinateurs et plusieurs autres articles.
 - 3340 livres de métaux et 1 cloche de vêtements ;
 - La négociation avec Viandes Côté pour l'acceptation des eaux usées ;
 - La planification de l'achat d'un détecteur de fuite d'eau sur le réseau ;
 - Le détournement de 50% des égouts du poste Blouin vers les étangs ;
 - L'Écocentre ferme ses portes samedi le 7 novembre à midi pour tout l'hiver;
 - L'économie à l'enfouissement suite à l'augmentation du nombre de résidences desservies par le service de la collecte du compost. Cela permettra de financer l'achat des bacs pour tout le territoire restant.

8.1.1

2020-11-194 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi	11 janvier	Lundi	5 juillet
Lundi	1 ^{er} février	Lundi	2 août
Lundi	1 ^{er} mars	Mardi	7 septembre
Mardi	6 avril	Lundi	4 octobre
Lundi	3 mai	Lundi	1er novembre
Lundi	7 juin	Lundi	6 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2020-11-195 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PAROISSE SAINT-STANISLAS:

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Stanislas demande du soutien financier pour le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de donateurs pour le fonctionnement de la paroisse est toujours à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 400 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2020-11-196 RÉSOLUTION MODIFIANT L'ORGANISME MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Ascot Corner reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes sont désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION NOM

Coordonnateur municipal de la Sécurité civile	Jonathan Piché
Coordonnateur municipal de la Sécurité civile substitut	Brigitte April
Responsable de la mission Administration	Brigitte April
Responsable substitut de la mission Administration	Stéphane Roy
Responsable de la mission Communication	Nathalie Bresse
Responsable substitut de la mission Communication	Stéphane Roy
Responsable de la mission Directeur des opérations	Marc Bernier

Responsable substitut de la mission *Directeur des opérations* Éric Mageau

Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées Céline Arsenault

Responsable substitut de la mission *Services aux personnes* sinistrées

Noémie Brière

Responsable de la mission *Transport*Responsable substitut de la mission *Transport*

Éric Bourget Luc Gervais

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2020-11-197 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Ascot Corner reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité mise à jour le 5 octobre 2020 est adopté tel que déposé;

QUE Jonathan Piché directeur général est nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

815

2020-11-198 DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER:

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de plainte de citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2021-2022 sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli ET RÉSOLU QUE le conseil municipal d'Ascot Corner autorise les

membres du Club QUAD de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la municipalité :

- Chemin Spring Road, 0,25 km (À partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill, 1 km (À partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul, 1 km;
- Chemin Hébert, 0,8 km;
- Chemin Boucher, 0,7 km (Entre les intersections des chemins Hébert et Roberge);
- Chemin Roberge, 0,5 km (À partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois, 2,4 km (Entre les adresses civiques du 944 et 1390).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2020-11-199 BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 doit être adopté par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'Ascot Corner augmente de 624.11 \$ pour un total de 259 967.92 \$ sur un budget totalisant 678 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le budget 2021 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 259 967.92 \$ soit 40.01% du budget de 678 000.00 \$.

8.1.7

2020-11-200

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2020-11-201 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-09-0001 DE MONSIEUR ROGER POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE cette demande est considérée mineure;

CONSIDÉRANT QU' elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les superficies des deux lots qui seraient créés auraient le double de la superficie demandée au Règlement de lotissement 641;

CONSIDÉRANT QUE les lots demandés ne seraient pas adjacents à la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les lots ne seraient pas en zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme **recommande** au conseil municipal d'autoriser le lotissement de deux lots n'ayant pas les profondeurs minimales de 75 mètres et par le fait même **d'accorder** une dérogation mineure aux articles 8.2 du Règlement de lotissement numéro 641;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le lotissement de deux lots n'ayant pas les profondeurs minimales de 75 mètres et par le fait même accorde une dérogation mineure aux articles 8.2 du Règlement de lotissement numéro 641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2020-11-202 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services professionnels en génie civil à la firme EXP afin d'obtenir des plans et devis préliminaires concernant le dossier RIRL pour la réfection du chemin Spring;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services 999-00074557(ASCM) de la firme EXP pour la préparation des plans et devis préliminaires du chemin Spring dans le cadre du programme RIRL. L'offre de services est sur une tarification horaire pour un maximum de 3 800.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-075

8.1.10

2020-11-203 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE D'AVANT-PROJET ET PLANS ET DEVIS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services professionnels en génie civil à la firme EXP afin d'obtenir une étude d'avant-projet et les plans et devis préliminaires et définitifs pour les travaux de réfection des rues du Domaine Blais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services 999-00074558-PP (ASCM) de la firme EXP pour une étude d'avant-projet et les plans et devis préliminaires et définitifs pour les travaux de réfection des rues du Domaine Blais. L'offre de services est sur une tarification horaire pour un maximum de 21 500.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-076

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2020-11-204 GESTION DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL 2019 :

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2019 de la gestion de l'eau potable a été achevé et déposé par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel 2019 de la gestion de l'eau potable tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2020-11-205

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE :

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et

modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU' il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, madame Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, madame Manon Massé, au chef de la troisième opposition, monsieur Paul St-Pierre Plamondon, au député de notre circonscription et aux membres de la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2020-11-206 INSTALLATION D'UN BOITIER DE RACCORDEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE MOBILE POUR LE CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE le Centre Paul-Lessard doit être muni d'un branchement extérieur pour une génératrice afin d'être en règle avec les exigences du plan de mesure d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat et l'installation d'un boitier de raccordement pour une génératrice mobile par l'entreprise Victor Poulin inc. au coût de 6 785.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-223-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2020-11-207 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE:

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à 3 concessionnaires des soumissions pour le remplacement d'une camionnette;

CONSIDÉRANT QUE nous avons retenu la soumission la plus appropriée par rapport au prix et au délai de livraison;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une camionnette K1500 Silverado Double cab WT 2021 à l'entreprise Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC de Sherbrooke au montant estimatif de 35 060.00 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'équipements de signalisation routière au montant estimatif de 1 500.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : fonds de roulement sur 7 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2020-11-208 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2020-11-209 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance ET RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation:
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

8.1.18

2020-11-210 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – FNX-INNOV INC. – PLAN D'INTERVENTION :

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible à la subvention de la taxe d'accise (TECQ), les municipalités ont l'obligation de mettre à jour leur plan d'intervention;

CONSIDÉRANT cette obligation, nous avons demandé à la firme FNX-INNOV inc. une offre de services professionnels afin de mettre à jour notre plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services professionnels de la firme FNX-INNOV inc. au montant estimatif de 4 500.00 \$ plus taxes pour la mise à jour de notre plan d'intervention.

Poste budgétaire : 02-320-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19

2020-11-211 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE :

Le conseiller René Rivard se retire de la discussion à 20 h 42 et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire est vacant;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a été créé afin d'évaluer les candidatures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'embaucher madame Andréane Rivard au poste de directrice des Loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions stipulées dans son contrat et qu'elle sera en fonction à partir du 23 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Le conseiller René Rivard reprend son siège à 20 h 43.

8.1.20

2020-11-212 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2021 ET AUTORISATION DE SIGNATURE :

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT QUE les services des cadets seront partagés entre la municipalité d'Ascot Corner, la municipalité de Dudswell, la municipalité de Weedon, la ville de East Angus et la ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner facturera les autres municipalités en fonction du taux d'utilisation du service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2021 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21

2020-11-213 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Gina Castelli siège actuellement sur le conseil de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus et souhaite être remplacée par un autre représentant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la conseillère madame Christine Lafrance afin de représenter la Municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus, en remplacement de la conseillère madame Gina Castelli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.22

2020-11-214 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA VENTE POUR TAXES 2020 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant afin de pouvoir agir en son nom lors de la vente pour taxes 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de désigner comme représentant de la municipalité monsieur Jonathan Piché pour agir en son nom lors de la vente pour taxes 2020.

9.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 673 EMPRUNT DE 350,000 \$ POUR L'ACHAT DE MACHINERIES :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 673 décrétant un emprunt au montant de 350,000 \$ pour l'achat de machineries qui sera payé par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

2020-11-215 ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 669 :

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2020, il y a eu une assemblée publique de consultation à propos des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 mai dernier pour le règlement 669;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'urbanisme portant le numéro suivant :

• Numéro 669 Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 641 ;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de lotissement pour la municipalité d'Ascot Corner;

Le règlement est adopté avec modification suite à l'assemblée publique de consultation du 8 septembre 2020. Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

11.1

2020-11-216 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À L'OFFICE RÉGIONALE D'HABITATION :

En CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la conseillère Gina Castelli soit mandatée afin de représenter la Municipalité au conseil d'administration de l'ORH en remplacement de la conseillère Christine Lafrance.

12.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 49)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- Le règlement d'emprunt pour de la machinerie ;
- Les ventes pour taxes ;
- L'achat de la camionnette ;
- Les permis de remblais ;
- Les travaux avec la niveleuse, est-ce payé à l'heure ou à forfait ?
- Les accidents de la route 112, 16.67 accidents par année, est-ce que la vitesse sera rétablie suite à la réfection du chemin ?
- Le prix du ramassage d'un orignal plus élevé que celui d'un chevreuil ;
- Le coût des services de la SPA 861 \$ par mois, est-ce que vous attendez des augmentations ?

Madame Maryse Labonté concernant :

• Journée Environnement, est-ce que vous ramassez les barquettes de styromousse?

FIN DE LA 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 08.

13.

2020-11-217 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance QUE la séance ordinaire soit levée à 21 h 08.

OCHAINE SÉANCE ORDINAIRE	: Lundi le 7 décembre 2020 à 19 h 30
JONATHAN PICHÉ DIR. GÉN. ET SECRTRÉS.	NATHALIE BRESSE MAIRESSE